

Le 18/05/2022,

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et l'Institut national de la propriété industrielle renforcent leur collaboration pour sécuriser et accélérer le développement des entreprises de la région



La région Auvergne-Rhône-Alpes compte de nombreuses entreprises innovantes, comme le montre chaque année le palmarès des déposants de brevets en France : l'édition 2020 place Michelin, le Groupe Seb et STMicroelectronics sur les trois premières places du podium régional. Avec 1 671 demandes de brevets provenant de déposants ayant une adresse en Auvergne-Rhône-Alpes, **la région se classe ainsi en deuxième position (derrière l'Île-de-France), avec 12,8 % des demandes de brevets publiés** émanant de personnes morales françaises.

Avec 285 brevets publiés à l'INPI, Michelin figure au premier rang régional (8e rang national, +10 places). Le Groupe Seb suit de près avec 137 demandes, suivi par STMicroelectronics (101 demandes). A noter que les neuf premiers déposants à l'INPI en 2020 en région Auvergne-

Rhône-Alpes sont des déposants présents dans le palmarès national.

Concernant les PME, la région figure en très bonne place puisque la première place du podium national est occupée par la start-up grenobloise Aledia. Isorg, spécialiste des capteurs d'image de grande surface, le Supergrid Institute de Villeurbanne, la biotech lyonnaise Adocia et MGA Technologies sont respectivement en 3^{ème}, 4^{ème}, 7^{ème} position et 11^{ème} position. Dans le classement des ETI, Soitec arrive en deuxième position, avec 30 brevets déposés.

Par ailleurs, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur sont également présents puisque cinq d'entre eux sont dans le **Top 15 des déposants à l'INPI en 2020** en région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Université Grenoble Alpes, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'institut polytechnique de Grenoble, l'institut national des sciences appliquées de Lyon et l'école centrale de Lyon.

Fort de ces résultats, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et l'INPI ont décidé de signer un partenariat qui vise à soutenir **l'activité économique des entreprises industrielles** de la région et de les aider à **sécuriser et accélérer leur développement** en mobilisant le levier de **la propriété industrielle**.

L'Agence de développement économique confortera ainsi la position de la région en l'aidant à **sécuriser les investissements faits dans les entreprises régionales** qui sauront sauvegarder et valoriser leur patrimoine. L'INPI apportera toute son expertise dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement et de promotion de la propriété industrielle des entreprises dans la protection, la valorisation et la défense de leurs innovations, ainsi que pour la préservation du savoir-faire et des secrets d'affaires. Ce partenariat s'articulera autour des actions suivantes :

- **Promouvoir** la propriété industrielle et sensibiliser les entreprises ;
- Accompagner les entreprises dans **leur stratégie de propriété intellectuelle** ;
- Accompagner les entreprises dans **leur déploiement à l'international**.

Cela permettra de renforcer les efforts de l'Agence et de l'INPI pour accroître la prise de conscience et l'**intégration stratégique de la propriété industrielle** dans les projets menés par les entreprises, en vue de **soutenir l'innovation, le développement économique et l'emploi sur tous les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.**



« Grâce au classement des déposants de brevets en France de l'INPI, nous constatons à quel point les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes innovent et sont performantes. 2ème région la plus innovante de France avec 7 Mds € de dépenses en R&D (soit 14% de l'effort national) et plus de 40 000 chercheurs (5ème région d'Europe) dans les centres régionaux de recherche publics et privés (soit 15% des effectifs nationaux) Auvergne-Rhône-Alpes dispose de fleurons de l'innovation renommés tels que Michelin, Seb, Plastic Omnium ou encore Soitec. Auvergne-Rhône-Alpes peut également compter sur des établissements de recherche et d'enseignement supérieur dynamiques qui la place en 2ème position en France pour l'enseignement supérieur avec 347 000 étudiants et 15% des ingénieurs français formés dans la Région. Or, en matière d'innovation, la propriété industrielle est un facteur essentiel et un levier de croissance décisif, à la fois en termes d'intelligence économique et de développement à l'international, mais c'est aussi un actif majeur pour nos entreprises. Avec la crise internationale actuelle, on voit bien que la priorité intellectuelle est aussi un outil défensif à ne pas négliger. Je me réjouis qu'Auvergne-Rhône-Alpes et l'INPI signent ensemble ce partenariat au service du développement des entreprises régionales. Auvergne-Rhône-Alpes a toujours été une terre d'industrie et d'innovation, avec l'INPI, nous contribuerons à développer ces atouts extraordinaires. » Témoigne Franck Colcombet, Président du directoire d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.



« Une étude réalisée récemment à l'échelle européenne le montre sans ambiguïté : les entreprises disposant de droits de propriété industrielle – brevets, marques, dessins et modèles – sont plus performantes que celles qui n'en ont pas. Et c'est encore plus vrai pour les PME ! C'est pourquoi sensibiliser les entreprises à l'importance de la propriété industrielle et leur montrer comment utiliser les différents outils en fonction de leurs objectifs est primordial. En combinant leurs expertises, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et l'INPI seront encore plus efficaces pour accompagner les entreprises dans leur développement et dans la protection de leurs innovations. Je me réjouis donc vivement de ce partenariat. Car je le redis : plus votre portefeuille « propriété industrielle » est solide, et pensé en adéquation avec votre stratégie globale, plus votre entreprise est performante ! » commente Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

QUI EST AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES ?

L'Agence économique régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est née de la volonté du Conseil Régional de rassembler les services économiques de son territoire pour soutenir les entreprises, en particulier les entreprises industrielles et de services à l'industrie. Présente à travers onze antennes locales, en lien avec les EPCI et les Départements, l'Agence oriente et accompagne les entreprises à toutes les étapes de leur développement : investissement, formation et emploi, innovation, export, accès aux financements et projets européens.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a également pour mission de promouvoir la région à l'international et de valoriser ses multiples atouts pour attirer de nouvelles entreprises dans les territoires.

Depuis 2017, l'Agence s'est développée autour d'une équipe de 135 professionnels aux savoir-faire reconnus, qui ont accompagné 47 000 entreprises. En 2020, plus de 10 000 sociétés de l'industrie et des services à l'industrie ont été accompagnées par l'Agence ; elles ont déclaré plus de 10 milliards d'euros d'investissements et elles ont bénéficié de plus 150 millions d'aides publiques.

QUI EST L'INPI ?

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux.

L'Institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 61,2 millions de données ouvertes, libres et réutilisables. L'INPI est désormais l'opérateur du guichet pour les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations). Enfin, l'INPI est en charge de l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

Implanté depuis 1965 en Auvergne-Rhône-Alpes, l'INPI accompagne chaque année 750 entreprises dans la région (start-up, TPE, PME et ETI) dans le cadre de ses rendez-vous personnalisés, permanences et prestations.

inpi.fr – data.inpi.fr – formalites.entreprises.gouv.fr

Pour consulter l'intégralité du palmarès des déposants de brevets 2020 : [INPI 2020](#)

CONTACTS PRESSE

Yann DREVET - Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
ydrevet@auvergnerhonealpes-entreprises.fr - 06 32 17 92 06

Amaria LAHMRI - INPI
alahmri@inpi.fr - 01 56 65 81 81